

mq: 2 4

21 6/11

Association des Abonnés

AU

21 6/11

TÉLÉPHONE

SIÈGE SOCIAL :

47, Rue des Mathurins

PARIS

Téléphone 112-41
Code français A Z

10



6. — N° 19

Reproduction de la première couverture de *Je Sais Tout*

Téléphone 112.41
Code Français A Z

ASSOCIATION DES

Téléphone 112.41
Code Français A Z

Abonnés au Téléphone

SIÈGE SOCIAL

47, Rue des Mathurins, PARIS (VIII^e Arrond^t)

Pour la Publicité, s'adresser à PARIS-TÉLÉPHONE, 10, rue Bailleul. — Téléph. 113.23

“ LES TÉLÉPHONES ” “ ASSOCIATION DES ABONNÉS ”

« L'excès du mal, parfois, engendre le remède ; et la crise téléphonique a, durant l'été dernier, amené la constitution d'un organisme nouveau et précieux : l'ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE. La tentative mérite d'être signalée et suivie, parce que, d'abord, elle est d'un intérêt immédiat et peut faciliter beaucoup la tâche du Parlement et de l'Administration ; ensuite parce qu'elle a de l'avenir et nous présente un exemplaire typique d'une forme de groupement qui se développera de plus en plus dans les sociétés futures : les groupements de consommateurs.

« Le Parlement et l'Administration doivent donc s'habituer à tenir compte de ces Associations qui unissent les gens spécialement intéressés au bon fonctionnement de telle ou telle industrie d'Etat. Les représentants de l'Etat ne doivent traiter ni en intrus, ni en adversaires ces citoyens qui ont le droit d'exiger d'être bien servis et dont le concours peut apporter une aide efficace et indispensable à la réussite de l'exploitation. Pour faciliter cette collaboration, un groupement des Abonnés, l'ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE, est nécessaire. Il ne faut pas le décourager, mais l'encourager, au contraire, en lui prouvant qu'on tient compte de ses doléances, accueillir ses délégués, les initier au fonctionnement de tous les rouages, solliciter leur contrôle..... »

(Extrait du Rapport présenté au Parlement,
au nom de la Commission du Budget,
par M. MARCEL SEMBAT, Député de la
Seine, Rapporteur du Budget des Postes
Télégraphes et Téléphones.)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. le Marquis M. de Montebello, 12, rue de Prony, Tél. 513-31.

Vice-Président : M. Max Vincent, Avocat à la Cour, 96, rue de la Victoire, Vice-Président du Touring-Club de France. Tél. 211-45.

Trésorier : M. P. Gréténier, Négociant-Commissionnaire, 21 bis, rue de Paradis. Tél. 258-87.

Secrétaire : M. F. Thévin, Editeur, 38 bis, Avenue de la Grande-Armée. Tél. 546-78.

Membres : MM. E. Archdeacon, 77, rue de Prony. Tél. 511-22.
Lauzanne, Architecte, 26, rue de Turin. Tél. 211-38.
D^r Léon Petit, Secrétaire général de l'Œuvre des Enfants Tuberculeux, 20, rue de Penthièvre. Tél. 518-17.
Max Richard, Président de la Chambre syndicale de l'Automobile, 24, avenue des Champs-Élysées. Tél. 516-78.
P. Munier, 6, rue de Seine. Tél. 822-08.

COMMISSION JUDICIAIRE

Président : M. Henri Talamon, Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, 3, rue du Cirque. Tél. 528-41.

Secrétaire : M. Fernand Lecomte, Avocat à la Cour, 24, rue Montaigne. Tél. 512-11.

Membres : MM. Caron, Agréé, 1, place Boiëldieu. Tél. 143-96.
Deschamps, Avoué au Tribunal de 1^{re} instance, 17, rue de l'Université. Tél. 728-74.
Rodanet, Avocat à la Cour, 19, rue d'Aumale, Tél. 248-16.

Membres : MM. Rougeot, Avoué à la Cour d'appel, 12, rue du Mont-Thabor. Tél. 292-50.
L. Schmoll, Avocat à la Cour, 14, rue Lord Byron. Tél. 584-46.
Thesmar, Avocat à la Cour, 10, rue de l'Université. Tél. 522-43.
Tollu, Notaire, 70, rue Saint-Lazare. Tél. 254-32.
Touchard, Avocat à la Cour, 140, faubourg Saint-Honoré. Tél. 571-12.

INGÉNIEUR-CONSEIL

M. Herbert-Laws Webb, 35, Old Queen Street, Londres.

PROPAGANDE

Au moment où l'Administration, sous la pression créée par notre Association, se décide enfin à demander aux Pouvoirs Publics une partie, tout au moins, des fonds nécessaires à la réforme du système téléphonique, il devient de plus en plus nécessaire que nous ayons avec nous, dans la nouvelle campagne qui va s'ouvrir, **le nombre**, sans lequel toute influence est forcément stérile.

Nous prions donc instamment nos Adhérents de faire tous leurs efforts pour nous recruter, dans leur entourage, de nouvelles adhésions, tenant à leur disposition des carnets d'adhésion.

PÉTITIONNEMENT

Nous faisons en ce moment passer chez tous nos adhérents pour soumettre à leur signature la pétition adressée, au nom de l'Association des Abonnés au Téléphone, à M. le Président de la Chambre des Députés, et demandant aux Pouvoirs Publics la réforme des communications téléphoniques.

Nous ne pouvons que recommander à nouveau cette pétition à leur bon accueil, invitant également tous les Abonnés en général à y participer, afin d'avoir ainsi avec nous la force du nombre.

Des formules de pétition étant adressées à tous les Abonnés sur leur demande.

AVIS

Nous serions obligés à nos Adhérents y ayant intérêt, de vouloir bien nous faire connaître quelles conditions de remise ils seraient disposés à réserver aux Membres de l'Association des Abonnés au Téléphone, sur présentation de leur carte d'identité, devant ouvrir dans notre prochain Bulletin une rubrique spéciale à ce sujet. Toute insertion de ce genre étant absolument gratuite.

SOMMAIRE

	Pages
Simple question	3
Quelques remarques sur le projet de M. Bérard.	3
Le bluff continue	4
Coupez ! coupez !	4
Une lettre de M. Ernest Archdeacon	6
Une délégation chez M. Bérard	7
A travers la presse	7
Echos de partout	9
Questions d'hygiène	11
Tous contents !	12
Une crise téléphonique ou le sauvetage raté	12
Questions postales.	14

SIMPLE QUESTION

Dans tous les nombreux communiqués et enfin dans son rapport d'ensemble annexé au projet de loi spécial aux améliorations postales et téléphoniques qui va être incessamment distribué aux membres du Parlement, M. Bérard déclare qu'à l'unanimité, la Commission, en ce qui concerne la réfection téléphonique, a adopté le système d'exploitation en usage sur tous les grands réseaux américains où il a donné d'excellents résultats, ainsi que l'a constaté la mission spéciale envoyée par l'Administration aux Etats-Unis.

Serait-ce une indiscretion de demander à M. Bérard quelques renseignements sur cette mission spéciale ? De quelles personnalités se composait-elle ? Son rapport n'aurait-il pas dû être annexé au projet de loi déposé.

★
★ ★

Si cette mission devait conserver son incognito, comme la grande dame masquée qui nous est venue aussi d'Amérique, nous aurions quelque droit de nous demander si cet excellent M. Bérard n'aurait tout simplement pas démarqué les remarquables écrits et rapports de notre ingénieur-conseil M. Webb, sur la Batterie Centrale qui ont paru dans notre bulletin mensuel ?



QUELQUES REMARQUES

SUR LE PROJET DE M. BÉRARD

(Améliorations du service téléphonique)

M. Bérard, tout d'abord, basant son programme de transformation sur l'adoption d'un système d'exploitation nouveau, qui a fait ses preuves aux Etats-Unis..... (Et ailleurs, M. Bérard).

Mais pourquoi, encore une fois, vouloir dénaturer ce système modèle au point qu'il n'en reste plus rien de bon ? Comme le disait très bien le journal *L'Eclair*, c'est absolument comme si dans un pays de sauvages on adoptait l'emploi des automobiles, ayant fait leurs preuves à Paris (et ailleurs) ; mais qu'en même temps, sous prétexte d'innovation, « l'Alexandre » de cette peuplade de sauvages décréterait qu'on ne pourrait se servir des automobiles qu'à la condition de les faire traîner par des bœufs, histoire de garder quelque chose des anciennes coutumes de leurs aïeux.

En réalité, dans notre beau pays de France, l'Administration des P. T. T. peut très bien être comparée à cette peuplade de sauvages, son honorable chef trouvant que la copie textuelle du système américain (qui a fait ses preuves !) serait indigne d'elle, si en souvenir de la période « primaire » du téléphone, elle ne le déformait en y maintenant ces innombrables piles, dispersées comme autant de calamités aux quatre coins de Paris.

Cette brave Administration a tellement conscience de la honte qui se rattache doublement à ses chères piles antédiluviennes, qu'elle emploie tous les moyens possibles pour les cacher aux regards des abonnés, les fourrant dans tous les coins et recoins de leurs demeures, au besoin dans les water-closets. Il y a même nombre d'abonnés qui ignorent où l'Administration a réussi à les fourrer. On a préconisé et on préconise encore la grève des abonnés ; mais ne serait-il pas plus simple et plus pratique d'organiser un auto-da-fé général de tous ces impedimenta ?...

Les moyens ne manquent pas, du reste, pour mettre toutes ces piles de malheur hors de service : il suffirait d'un court-circuit, par exemple, pour les anéantir à jamais.

En déformant ainsi le système américain, on a le droit de dénier à l'Administration sa prétention de s'en servir comme base de sa transformation, puisqu'elle le rend de ce fait inapte à un bon service.

Du reste, dans tout ce programme, il n'est pas

dit un mot, et pour cause, de ce qu'on compte faire des anciens multiples, absolument inutilisables pour la Batterie Centrale.

Quand les Américains, que l'on veut maintenant prendre comme modèles, ont transformé leurs anciens réseaux, qui, entre parenthèse, valaient infiniment mieux que ceux existant actuellement en France, ils ont tout simplement fait le sacrifice de leur ancien outillage, devenu impropre à l'application de leur nouveau système téléphonique.

Puisqu'on est en train de les copier, pourquoi ne pas le faire complètement ?

Il est vrai que de cette manière, en conservant les anciens bureaux tels qu'ils sont, on juge que 5 millions seront suffisants..... jusqu'au jour prochain, où il faudra encore une fois tout recommencer.

Si c'est ça que M. Bérard appelle de la Batterie Centrale, on ne peut alors que regretter bien sincèrement qu'au point de vue téléphonique ses capacités techniques soient si peu en rapport avec celles qui lui sont généralement reconnues comme politicien.

On nous annonce aussi le développement du réseau interurbain. C'est vraiment grand temps ! N'est-il pas, en effet, honteux, que des villes importantes de France soient encore dépourvues de communications interurbaines, faute de lignes et surtout faute d'une organisation pour l'exploitation rationnelle de ces lignes.

L'Administration semble enfin s'être aperçue que le mode actuel d'éducation téléphonique donné aux débutants, faisant leur apprentissage aux dépens des abonnés, laissait quelque peu à désirer. Il ya longtemps déjà que nous n'avons cessé de réclamer à ce sujet. Comment voulez-vous qu'une débutante qui ne connaît rien aux appareils qu'elle est appelée à manœuvrer puisse faire du bon travail !

Bien certainement, M. Bérard pourra difficilement, là comme ailleurs, se résoudre à adopter le système américain pour l'éducation des dames téléphonistes. Comme pour les piles primaires, ce serait vraiment trop pratique. Sainte Routine ne le permettrait pas.

A propos du nouveau bureau central destiné à décharger ceux de Gutenberg et de Wagram, et pour lequel quatre millions sont demandés, le quatrième étage de Gutenberg, prêt depuis plus de six mois, est-il compris dans la décharge en question ?



Le Bluff continue !

Une Commission indépendante ! — On réformera ... dans deux ans.

L'Administration continue son système de bluff qui lui a cependant assez mal réussi jusqu'à présent. Le public n'a pas tardé à percevoir à jour la tactique qui consiste à nommer des commissions pour mieux enterrer les projets de réformes.

Les commissions se suivent... et se ressemblent. Voici comment est composée celle qui vient d'être constituée pour *étudier* la réforme du tarif :

M. Bérard, président ; MM. Blanqué, directeur de la comptabilité ; Bordelongue, directeur de l'exploitation électrique ; Estaunié, directeur du matériel, vice-présidents ; membres : MM. Jouhannaud, chef du cabinet de M. Bérard, Tronchon, Marly, Froment, Frouin, Bazille, Dennery, Tenain, Thomas, Thévenin, Tougas, Vidal de Cirac, Broin, Ferrière et divers ingénieurs.

Voilà évidemment une commission de tout repos pour l'Administration, et dont l'indépendance ou l'impartialité ne sera pas le péché mignon !

Mais il y a mieux. Le communiqué envoyé aux journaux par M. Bérard — qui cherche à soigner sa presse — pour annoncer les *prochains* travaux de la commission, se termine par une véritable perle (*in cauda venenum !*)

Ces réformes ne seront réalisées qu'une fois la réfection du matériel accomplie.

Si nous avons bonne mémoire, l'Administration a déclaré à plusieurs reprises qu'il faudra *au moins deux ans* pour opérer la réforme du matériel.

Les abonnés devront donc attendre deux ans au minimum avant de voir réaliser la réforme du tarif !

On ne saurait se moquer plus joliment du public.

Si les abonnés n'étaient pas édifiés depuis longtemps sur les prétendues dispositions réformatrices de M. Bérard, cette nouvelle fumisterie achèverait de leur dessiller les yeux.

COUPEZ ! COUPEZ !

Nous avons raison d'être sceptiques quand M. Bérard faisait annoncer à grand fracas qu'il allait demander au Parlement soixante trois millions de crédits, (n'a-t-on même pas parlé de quatre-vingt ?) pour améliorer les services de son département (qui en ont grand besoin !)



LE PATRON. — Voici un petit morceau de la *galette*; mais, surtout, n'en demandez plus....
LE PATRONET. — Comptez sur moi, patron.

Les fameux crédits ont été réduits — sur les instances de M. Rouvier, dit-on — à quarante millions, puis à dix. Aujourd'hui, nous n'en sommes plus qu'à deux millions pour la réforme du matériel. Coupez ! coupez !

La comédie était évidemment concertée d'avance. M. Bérard a voulu se donner les allures d'un réformateur, sachant très bien que ses crédits seraient coupés. Il cherche à propager le bruit qu'il est navré de cette coupe sombre. N'en croyez rien : car si les crédits avaient été demandés et votés, les grands chefs auraient été obligés de travailler pour organiser les réformes ! Grâce au ciel cette terrible perspective leur est épargnée !

Une lettre de M. Ernest Archdeacon

La question du personnel des téléphones.

Un des membres de notre Conseil d'administration, M. Ernest Archdeacon, nous envoie la lettre suivante que nous nous empressons de publier.

Il a été beaucoup parlé, ces temps derniers, des améliorations que l'Administration se proposait d'apporter dans le matériel, qui est actuellement au-dessous de tout. Cela a été dit et redit, je n'y reviens donc pas.

Mais il y a un point dont on ne parle pas assez, et sur lequel je ne lâcherai pas M. Bérard de si tôt ; c'est la question du personnel.

Je ne cesserai de répéter que le recrutement de ce personnel est fait d'une façon stupide :

On fait passer aux demoiselles des examens sur l'histoire, la géographie, la narration, le calcul, etc., [tout cela en vue d'une mutation possible dans le personnel des postes] et nullement sur le maniement des appareils téléphoniques.

Or, il n'est nullement nécessaire que les demoiselles permutent d'une administration dans l'autre.

Il peut, en effet, très bien arriver qu'une demoiselle, ayant passé avec toutes boules blanches son examen des téléphones, ou même son brevet supérieur, n'ait aucune des qualités, très spéciales, nécessaires pour manœuvrer les jacks et retenir les innombrables numéros qu'on lui corne sans cesse aux oreilles. Une personne presque illettrée pourrait, au contraire, fort bien, sur ces points spéciaux, montrer des aptitudes remarquables. Peut-être même qu'ayant moins de choses dans la cervelle qu'une personne beaucoup plus instruite, sera-t-elle souvent moins distraite : alors que, dans ce métier, la présence d'esprit paraît devoir être une qualité primordiale. Le signataire de ces lignes aurait, je crois, passé brillamment

l'examen spécial des téléphonistes, et, d'autre part, il aurait mérité, c'est certain, d'être remercié dans les 48 heures de son entrée en fonctions, par suite de son incurable et incorrigible distraction.

Nous avons d'ailleurs tous pu constater que certaines téléphonistes nous servent, *toujours et régulièrement*, trois fois plus vite que certaines autres. Cela prouve à l'évidence une chose : c'est que « la capacité de service » des téléphonistes varie d'une employée à l'autre, dans la proportion de 1 à 4 !

Si seulement, du jour au lendemain, toutes les téléphonistes étaient aussi expertes que les meilleures d'entre elles, la rapidité des communications serait immédiatement multipliée par trois.

Mais voilà ! ces demoiselles sont des fonctionnaires ; absolument inamovibles, comme le plus inamovible des magistrats, et si inaptes qu'elles se montrent par ailleurs aux fonctions qui leur sont confiées, *on est obligé de les garder* : le renvoi d'une employée pour incapacité évidente est chose inconnue dans l'Administration.

Sincèrement, cela est monstrueux. Beaucoup de ces jeunes filles seraient peut-être excellentes couturières ou institutrices ; renvoyez-les à la couture ou au professorat ; mais, que diable ! ne nous les imposez pas.

Il serait si simple de remplacer tous ces examens « littéraires » stupides par un bel et bon examen purement pratique. On ferait passer cet examen aux jeunes filles à la suite d'un stage de 2 ou 3 mois dans une école professionnelle spéciale, *comme cela se fait dans tous les pays étrangers*.

On pourrait, aux examens, classer les jeunes filles d'après le plus grand nombre de communications données dans l'unité de temps, tout comme on classe, par exemple, les dactylographes dans un concours de dactylographie.

La méthode d'instruction actuelle est fameuse ! il est joli le système d'apprendre aux nouvelles en les mettant à côté d'une camarade en service.

Vous voyez d'ici cette malheureuse, qui ne peut suffire à sa besogne, jouir encore de cet affolement supplémentaire d'avoir, tout le temps, dans le dos, une novice à éduquer !

Et la proportion effroyable de dames malades ou prétendues malades ! En faisant dans les cadres des trous qui ne sont jamais bouchés, elles contribuent à rendre le service plus impossible encore.

On relève une moyenne de 60 jours d'indisponibilité par an, et par téléphoniste : c'est absolument fou et insensé ! Il y a, évidemment, de la part de certaines téléphonistes un effroyable « tirage au flanc ».

Alors de deux choses l'une : Ou M. Bérard considère cette proportion d'indisponibles comme

normale, et alors qu'il fasse le nécessaire pour que les trous soient toujours bouchés, ou elle est anormale, et il doit sévir énergiquement contre les délinquantes récidivistes.

L'Etat est, dans son genre, un industriel comme les autres. Il doit d'autant mieux servir ses clients, qu'ici le client n'a pas le choix et est absolument forcé de s'adresser à lui.

Un industriel ayant une industrie soumise à la concurrence, et qui à l'instar de l'Etat, garderait chez lui un tiers d'ouvriers absolument incapables ou perpétuellement absents, ne tarderait pas à voir la faillite venir s'abattre sur sa maison.

Mais il y a plus : cette indulgence ridicule pour les insuffisantes ou « les tireuses au flanc », est, sous son apparence paternelle, aussi peu démocratique et équitable que possible.

En effet, la profession de téléphoniste, quoique peu agréable, (prétend-on), est terriblement recherchée, puisqu'il y a une moyenne de 15 candidates pour une place disponible, c'est-à-dire que 14 d'entre elles doivent être *forcément* éliminées par le résultat du concours.

En outre, il se produit ce résultat absurde, que les bonnes téléphonistes se trouvent forcées de faire une partie du service des mauvaises. De plus, l'abonné qui passe souvent par deux ou même trois téléphonistes (*dont une excellente*), fait pâtir souvent celle-ci, qui n'en peut mais, de sa juste colère contre les mauvaises.

Donc, pour me résumer, *il faut* modifier de fond en comble le programme de l'examen des téléphonistes et le remplacer par un simple concours pratique.

Il faut supprimer complètement ce principe insensé de l'*inamovibilité*, de façon à faire une sélection successive, et à n'avoir que des employées excellentes. On arrivera ainsi à constituer peu à peu le personnel d'élite qui est nécessaire pour assurer au service, si complexe, des téléphones, toute la perfection dont il est susceptible.

ERNEST ARCHDEACON.

Une délégation chez M. Bérard

Protestations du département du Nord.
M. Bérard avoue. — Un enterrement de première classe.

M. Bérard a reçu dernièrement une délégation nombreuse, comprenant des sénateurs, des députés et des présidents des chambres de commerce du département du Nord.

M. Faucheur, président de la chambre de commerce de Lille, a ensuite longuement expliqué au sous-secrétaire d'Etat la *situation déplorable du service téléphonique*. Il a insisté sur les difficul-

tés nombreuses qu'éprouvent les commerçants et industriels à correspondre, soit avec les départements, soit avec Paris.

Il a fait ressortir l'infériorité déplorable de ce service en France comparé avec le même service à l'étranger et notamment avec l'Angleterre, et il a insisté pour qu'un très prompt remède soit apporté à un état de choses aussi défectueux.

M. Cornaille, à son tour, a parlé des inconvénients du service aux divers points de vue du matériel, de l'exploitation et du défaut du personnel.

M. Bérard a reconnu le bien fondé de toutes ces réclamations très légitimes et très justifiées et a promis son concours dévoué à la délégation.

Comme sanction, il a prié M. Escanié, directeur du matériel, de se rendre aujourd'hui jeudi, à Lille, et d'aller la semaine prochaine à Cambrai pour étudier sur place les remèdes à apporter à une telle situation.

Comme sanction... c'est plutôt maigre ; c'est ce qu'on appelle en style parlementaire un enterrement de première classe.

Mais l'avoué du sous-secrétaire d'Etat qui reconnaît la *situation déplorable* du service placé sous ses ordres, n'en est pas moins précieux à enregistrer.

A travers la Presse

Notre pétition. — Une interview de M. de Montebello. — Les rapports de M. Webb analysés par nos confrères. — Critique des projets de M. Bérard.

Au sujet de notre pétition, dont elle donne le texte, la *Liberté* a interviewé M. Maurice de Montebello. Voici les déclarations de notre président :

— « Le téléphone fonctionne de plus en plus mal ; ce progrès... à rebours est inévitable, car plus le nombre des abonnés augmente, et plus les bureaux sont surchargés et le service mal fait. Aussi l'administration, au lieu de s'efforcer, comme un bon commerçant, d'augmenter le nombre de ses clients et d'étendre son chiffre d'affaires, ne cherche qu'à les restreindre et à décourager ceux qui veulent installer le téléphone chez eux. N'est-ce pas véritablement comme dans le manoir à l'envers ? »

On nous promet des réformes depuis des années et nous piétons toujours dans le *statu quo*. Récemment encore, M. Bérard annonça qu'il allait demander aux Chambres un crédit de soixante-dix millions pour réorganiser les services. Mais le ministre des finances, gendarme du Trésor public, est sans pitié (comme le pandore de Courteline) pour le malheureux abonné. Les crédits ont été coupés, rognés, et finalement il ne reste plus que deux millions pour la réforme téléphonique. C'est bien maigre,

d'autant plus que la demi-mesure proposée par l'administration est tout à fait insuffisante.

« Même limitée, la réforme se fera-t-elle ? Nous commençons à en douter. Un communiqué officieux n'annonçait-il pas tout récemment qu'« il n'était pas prouvé que la crise téléphonique provint de l'état défectueux du matériel » ? Ne cherche-t-on pas à préparer ainsi le public à un abandon complet de la réforme annoncée.

« Vous comprenez, dans ces conditions, l'impatience des abonnés.

« En province, comme à Paris, on s'agite. Des groupes locaux se sont constitués à Marseille, à Lille, etc. ; ils envoient des délégations pour protester auprès des directeurs départementaux, auprès de M. Bérard. Les Chambres de commerce sont unanimes dans leurs doléances à cet égard : la Fédération des Chambres de commerce vient de voter un ordre du jour motivé pour réclamer la cessation de cet état de choses si préjudiciable à tous. On ne compte plus les conseils municipaux qui ont émis des vœux à ce sujet. Mais hélas ! vœux et démarches restent lettre morte.

« La pétition nous paraît un moyen plus efficace d'agir sur les pouvoirs publics, en leur montrant que nous avons avec nous le nombre et la cohésion. Notre pétition est adressée au président de la Chambre des députés. Dans l'état actuel des esprits, nous sommes certains qu'elle se couvrira rapidement de signatures. »

*
* *

Du Gaulois, sur le même sujet :

Le service des téléphones est un des plus défectueux en France.

L'Association des Abonnés au Téléphone, que préside le marquis Maurice de Montebello, vient d'avoir l'idée d'organiser un vaste pétitionnement pour demander au Parlement de réaliser, une fois pour toutes, la réforme de notre système téléphonique, dont l'infériorité notoire est une honte pour notre pays et entraîne des conséquences déplorables pour notre commerce et notre industrie.

La pétition va être lancée : que les mécontents, et ils sont légion, donnent leur signature.

*
* *

Le Siècle analyse longuement la critique du projet de M. Bérard, que nous avons publiée dans le bulletin :

Pour mieux se rendre compte de la valeur de ce projet, l'Association des Abonnés au Téléphone a demandé à son ingénieur-conseil, M. Herbert-Laws Webb, un rapport sur les causes du service défectueux du téléphone à Paris.

De ces causes, la principale est, selon ce rapport, que l'on continue de se servir d'appareils et de méthodes essentiellement défectueux et qui ont été abandonnés depuis longtemps dans tous les pays où la science téléphonique a fait des progrès. Le réseau téléphonique de Paris est de beaucoup resté en retard et se sert encore aujourd'hui d'appareils et de méthodes qui, au point de vue de la téléphonie moderne, appartiennent à la période des *expériences*, laquelle, pour les ingénieurs téléphoniques qui suivent le progrès, se termina il y a dix ou douze ans.

Et la conclusion, c'est qu'il faut renouveler entièrement le système téléphonique parisien....

Un véritable réquisitoire contre le projet administratif est constitué par le rapport adressé à M. Bérard par l'Association des dames employées des P. T. T.

Le rapport de M. Webb est également commenté par le *Professionnel*, qui s'associe à nos critiques et conclut ironiquement :

« Pas flatteur pour les « chers camarades » de Pipo, M. Webb ! »

*
* *

Du Journal des Débats :

A l'occasion des prochaines améliorations téléphoniques annoncées, nous avons cru devoir recueillir les impressions de M. Maurice de Montebello, président de la Ligue des Abonnés, sur les réformes probables.

M. de Montebello estime « que l'administration a trouvé son chemin de Damas. Ne fait-elle pas annoncer la création même de la *batterie centrale* qui, jadis, lui semblait inutile à Paris ! Batterie *incomplète, décentralisée*, il est vrai, c'est-à-dire une erreur scientifique, puisqu'on garde les piles primaires des abonnés, cause des vices actuels. La batterie centrale pure ne viendra que plus tard ! Quand on aura de l'argent ! Est-ce à dire jamais !

« On procède trop par demi-mesures. Celle qu'on nous propose simplifiera la manipulation du téléphone par les abonnés et par les opératrices, mais le système restera défectueux tant que la batterie centrale, qui a donné aux Etats-Unis de parfaits résultats, ne sera pas établie.

« Il faut noter que, budgétairement parlant, le maintien des piles primaires coûte annuellement plus d'un million, qu'on pourrait économiser par la centralisation des forces électriques. L'amélioration demandée aurait, en outre, pour effet d'amener de nouveaux abonnés. Tout serait donc profit pour l'Etat. »

M. de Montebello ajoute qu'il serait nécessaire d'adopter un type unique d'appareils d'abonnés, comme cela se pratique à l'étranger.

*
* *

Beaucoup de journaux de province, la *Gazette du Midi* de Marseille, le *Journal de l'Aisne* de Laon, le *Bourguignon* d'Auxerre, l'*Union catholique* de Rodez, l'*Abbevillois* d'Abbeville, etc., ont reproduit ou analysé le texte de notre pétition. Merci à tous.

*
* *

La *Petite République* étudie les diverses modifications qu'on pourrait apporter au tarif actuel : abaissement du tarif forfaitaire, conversations taxées :

On a proposé un système mixte, ou forfaitaire gradué, préconisé notamment par l'*Association des Abonnés au Téléphone*. D'après ce système, les

abonnés, suivant la moyenne de leurs communications mensuelles, seraient répartis en un certain nombre de classes, dont les tarifs seraient, par exemple, respectivement de 400, 300, 200 fr. par an.

*
* *

L'Echo de Paris stigmatise le honteux service de nuit que nous possédons et dont nous avons souvent signalé les défauts. Nous ne pouvons que nous associer aux protestations de notre confrère.

*
* *

Le *Rappel* termine ainsi un spirituel article sur « les gaietés du téléphone » :

Qu'une débutante, peu au courant du service, veuille répondre à un abonné récalcitrant, ses chefs lui expliquent qu'elle doit éviter toute conversation et répondre : « *Pas libre* ». Que diraient les receveurs de la même administration, si les abonnés, se syndiquant, répondaient à ces messieurs, lorsqu'ils viennent toucher le montant de l'abonnement annuel : « *Ma caisse est fermée, pas libre* » ? Il y aurait peut-être un moyen de tout arranger, ce serait de munir tous les appareils de petits drapeaux, à l'instar des taximètres, qui s'abaisseraient ou flotteraient, suivant que la ligne serait ou ne serait pas libre. On saurait ainsi si, oui ou non, on peut se servir du téléphone quand on paie et qu'on possède un poste chez soi.

Voilà une innovation qui aurait certainement du succès. Qu'en pense M. Bérard ?

*
* *

L'Eclaireur porte le jugement suivant sur M. Bérard :

M. Bérard s'est révélé, depuis longtemps, administrateur incapable ; incapable non seulement de commander à son personnel, mais encore d'apporter au service qu'il est censé diriger, la plus petite amélioration.

Est-il possible que semblable situation s'éternise ? Est-il admissible qu'on conserve à la tête d'un service aussi important, un homme qui a donné tant de preuves de son incapacité ?

*
* *

Du *Professionnel*, ces quelques réflexions très justes au sujet de la commission instituée par M. Bérard en vue de la réforme du tarif :

Etait-il utile d'atteler une trentaine de personnages à cette besogne qui était essentiellement du ressort de l'Administration ?

La question est simple — tout au moins dans son énoncé :

L'Etat veut réduire les tarifs pour donner satisfaction au public. — Quel accroissement de trafic doit-on prévoir ? — Quels sont les moyens à employer par le service technique pour satisfaire aux

nécessités nouvelles ? — Quelle est la dépense à prévoir ?

J'estime que si M. Bérard avait tenu à donner une solution rapide à ce problème, il n'avait pas besoin de nommer une Commission : au contraire il devait s'en garder.

ÉCHOS DE PARTOUT

Au Parlement.

Dans le rapport de M. Marcel Sembat sur le budget des P. T. T., dont on a déjà publié quelques extraits, nous signalons la phrase suivante :

Il serait, à notre avis, aussi inadmissible de voir l'Etat ôter aux travailleurs qu'il emploie le droit de se syndiquer, *que de le voir ôter aux abonnés du téléphone le droit de s'associer en vue d'une protestation généralisée*, ou infliger à ces abonnés, comme il s'en arrogait le droit, des amendes, des suspensions de service, des pénalités de diverses sortes.

Il convient aussi de relever, au cours de la discussion du budget, un intéressant discours de M. Bouhey-Alex qui a passé à peu près inaperçu dans la presse quotidienne. En voici la conclusion :

Que l'Etat prélève sur le service des postes un tant pour cent sur les bénéfices, rien de plus juste, rien de plus légitime ; mais qu'il prenne toute la différence entre les recettes et les dépenses, sans assurer la bonne marche des services, rien de plus déplorable, rien de plus funeste.

Je ne saurais trop protester contre une pareille pratique et j'entends en laisser toute la responsabilité à ceux à qui elle incombe, et en particulier, malgré toute l'amitié que je lui porte, à M. le Sous-Secrétaire d'Etat des postes, qui n'a peut-être pas jusqu'à présent suffisamment défendu les intérêts du grand service à la tête duquel il a l'honneur d'être placé.

Il y a des vérités qu'on ne saurait trop répéter...

*
* *

Le casque des téléphonistes.

Les téléphonistes nous remercient, par la voie du *Journal des Postes*, de la campagne que nous avons faite en faveur de la modification du douloureux casque. Nous sommes heureux si notre intervention a pu contribuer à la réalisation de cette réforme. Le personnel peut être assuré que nous serons toujours prêts à soutenir ses légitimes revendications.

A ce sujet, le *Journal des Postes* publie une petite pièce de vers humoristique dont nous détachons les couplets suivants :



AUX ANTIPODES

La coiffure modern-style des téléphonistes parisiennes.

Par lui, les mignonnes oreilles,
Que butineraient les abeilles,
Connaissaient le jeu du carcan.
Horreur ! si tardait la réforme,
On en verrait prendre la forme
Du plat... à la mode de Caen.

Plus de vapeurs et de migraines,
Plus de nerfs — plus d'attentes vaines
Pour le malheureux abonné ;
Il usera du téléphone
Sans risquer un jour d'être aphone
Ou de devenir enragé.

Et les gentes téléphonistes,
Je gage, ne seraient pas tristes

Si pour la compensation,
Tu faisais, ô Bérard l'Auguste,
Méritant le titre de Juste,
« Casquer » l'administration !

On dit que les téléphonistes sont tellement enchantées du nouveau casque (à l'étude) qu'elles veulent se faire faire des chapeaux de ville sur ce modèle.

[Sous toutes réserves ! N. D. L. R.].

*
* *

Leur scepticisme.

Le *Globe* (de Londres), commentant les conclusions de la commission d'études instituée par M. Bérard, se montre fort sceptique.

« La réforme n'est pas près d'aboutir, dit-il : les Parisiens garderont encore longtemps leurs mauvais téléphones ».

On connaît si bien, à l'étranger, l'incurable routine de notre Administration — que l'Europe ne nous envie plus !

*
* *

La téléphoniste est sans pitié.

Le *Cri de Paris* nous révèle un petit fait curieux. Un de ses amis, mécontent du service, demande la communication avec M. Bérard, afin de lui faire ses doléances.

— Avez-vous déposé une provision pour messages ? demande la préposée.

— A quoi bon ! répondit le plaignant ; vous ne sauriez ignorer que les communications postales, télégraphiques ou téléphoniques avec le sous-secrétaire d'Etat sont gratuites...

— Moi, je ne connais que le règlement : pas de provision, pas de message.

Il n'y avait qu'à s'incliner. Et cette joyeuse histoire est très mélancolique. Comment, après cela, pourraient ambitionner de se faire entendre, quand ils commencent à se décourager sur l'appareil après une demi-heure d'attente, les humbles abonnés qui ne sont même pas en relation avec M. le sous-secrétaire d'Etat.

*
* *

A Tahiti.

Nous publions, d'après le *Monde Illustré*, un amusant croquis d'une téléphoniste de Tahiti, où le téléphone vient d'être installé.

Comme on le voit, les demoiselles du téléphone de Tahiti sont quelque peu différentes des nôtres par le costume.



AUX ANTIPODES

Une demoiselle du téléphone à Tahiti.

Comme les Japonais, Tahitiens et Tahitiennes ont la plus grande horreur des vêtements gênants. Les opératrices sont vêtues d'un simple pagne ou paréo et piquent dans leurs cheveux les fleurs pourpres du burao.



QUESTIONS D'HYGIÈNE

Dans tous les beaux projets de réformes dont M. Bérard, pour soigner sa popularité fortement compromise, a entretenu le public, le projet d'amélioration hygiénique des bureaux centraux a été passé sous silence ; et pourtant, à tous les points de vue, c'est un des plus importants.

On a construit d'énormes bâtiments sans s'inspirer, comme à l'étranger, des besoins tout particuliers de la téléphonie et du confort nécessaire à donner aux opératrices.

C'est par suite du manque absolu de salles de repos, de réfectoires et de vestiaires dignes de ce nom, que le service est si mal organisé ; de là l'obligation de garder les brigades trop longtemps à la file, les mouvements du personnel étant trop difficiles. On est donc ainsi obligé de garder les opératrices pendant une durée trop longue, sans leur donner de repos, ce qui les énerve et ne leur permet pas de rendre un bon service.

A la fin de leur travail, on les pousse dehors, comme du bétail, car il n'y a pas de place pour deux brigades. Qu'il pleuve, qu'il vente, qu'il neige, il faut qu'elles sortent immédiatement, leurs parents ne peuvent même pas les attendre.

Les opératrices seront-elles toujours donc astreintes à prendre leurs collations dans les couloirs des W.-C., le seul endroit qui leur soit réservé pour respirer l'air pur et embaumé pendant les quelques minutes de repos qui leur sont accordées ?

Devront-elles aussi toujours monter et descendre, pendant toute la journée, ces fatigants escaliers des quatre étages de Gutenberg et des autres bureaux centraux de Paris ?

En retour du travail assidu et attentif qui leur est demandé, nous réclamons pour elles l'installation de réfectoires, de salles de repos, de vestiaires convenables et aussi d'ascenseurs, de manière à ce qu'elles puissent prendre leur service d'une manière normale. L'esprit tout aux communications qui leur sont demandées.

*
* *

Ce qui précède était composé lorsque nous avons reçu la lettre suivante.

O sacro-sainte Administration, qu'en dis-tu ?

Monsieur le marquis de Montebelló, président de l'Association des Abonnés au Téléphone.

Dans votre bulletin de l'Association des Abonnés au Téléphone, vous avez quelquefois la bonté de vous occuper du sort souvent pénible des « demoiselles du téléphone ». Je tiens à vous signaler un

fait, entre autres, qui vous montrera l'insouciance de l'Administration.

Dans chacune des trois salles de Gutenberg, à chaque extrémité, se trouve un filtre alimentant deux carafes, lesquelles, entre parenthèses, ne sont jamais nettoyées.

Depuis plus de trois semaines ces filtres ne fonctionnent plus dans aucun étage ; nous sommes obligés pendant sept heures durant de causer sans cesse sans avoir seulement une goutte d'eau pour nous dessécher le gosier.

Le dimanche, nous sommes, chacune notre tour, de service de midi à 9 heures, quelquefois même jusqu'à 10 heures. L'Administration tolère un dîner sommaire sur nos chaises, à notre place, tout en assurant notre service ; celles qui ne boivent pas de vin, ou du moins en avaient apporté une quantité insuffisante, comptant le couper avec de l'eau, se virent contraintes de regarder avec désespoir les carafes vides.

Autre chose : l'infirmerie est aussi très mal organisée, les médicaments font défaut : seuls, le tilleul, la camomille et les feuilles de menthe sont à la disposition des malades ; l'éther et l'eau de mélisse, par exemple, fort utiles en certains cas, sont totalement inconnus.

Un seul bol et une seule cuiller, et nous sommes plus de 400 employées ! Quand plusieurs téléphonistes se trouvent souffrantes, il faut attendre son tour.

Je me suis permis, Monsieur le Marquis, d'attirer votre attention à ce sujet, sachant l'intérêt que vous nous témoignez, ce dont nous vous sommes très reconnaissantes, et c'est au nom de toutes mes collègues que je vous prie d'accepter, avec nos sentiments de haute considération, l'assurance de notre gratitude.

5 janvier 1906.

UNE TÉLÉPHONISTE.

TOUS CONTENTS !

DÉDIÉ A M. BÉRARD

Maison Scott (4, rue Chauveau-Lagarde, Paris).

Pour cause de mauvaise organisation des téléphones, nous avons décidé de supprimer ce genre de communication dans notre magasin à partir du 1^{er} janvier 1906. Nous prions nos clients de faire leurs commandes par carte postale, que nous rembourserons sur toute facture dépassant la somme de dix francs, payée au comptant.

*
* *

Vu l'état déplorable du fonctionnement du service téléphonique à Paris, je mets mes correspondants en garde contre les réponses fantaisistes des employées de l'administration (si par hasard elles répondent).

L'AUTO-AGENCE CORMIER,
31, rue d'Anjou, Paris-8^e

De 8 h. $\frac{1}{2}$ du matin à 7 heures du soir, on répond chez moi au premier appel.



UNE CRISE TÉLÉPHONIQUE

OU LE

Sauvetage raté

Scenario d'une comédie burlesque en 2 actes et 4 tableaux.

Nous sommes heureux d'offrir à nos lecteurs le thème d'une amusante et spirituelle fantaisie due à la plume d'un savant technicien, humoriste à ses heures.

ACTE 1^{er} (1^{er} TABLEAU)

1904.

La scène se passe en l'an 1904, à Paris, où la crise téléphonique est devenue tellement aiguë, que le public se soulève en masse et organise l'Association des Abonnés au Téléphone, dont l'honorable président se charge de faire connaître les griefs du public au Sous-Secrétaire d'Etat.

Ce dernier se défend comme un beau diable et rejette toute la responsabilité de la crise sur le public lui-même, incapable, dit-il, de se servir du téléphone mis à sa disposition par une Administration unique au monde, et tellement bien organisée que les étrangers l'envient à la France.

Il convient tout de même qu'il y a quelque chose à faire, mais c'est ici que la prévoyance et, disons-le tout de suite, l'intelligence de cette brillante Administration se montrent dans son entier.

Ce quelque chose qui manquait, on y travaillait depuis plusieurs années, d'après un plan nouveau et génial conçu tout exprès pour faire cesser la crise dès que les nouveaux multiples seraient mis en service.

Le président de l'Association des Abonnés au Téléphone, qui représente le bon sens public, se méfie à bon droit de ces vaines promesses qu'il juge irréalisables, et il conseille sagement au Sous-Secrétaire d'Etat de jeter par-dessus bord tout ce vieux matériel antique qui déshonore les réseaux téléphoniques français, et il propose d'adopter sans délai la *Batterie Centrale*, dont les Américains et les autres pays du monde entier tirent un si brillant parti.

Le Sous-Secrétaire d'Etat et ses hauts fonctionnaires font la sourde oreille, ils ne veulent rien écouter, et quant à la Batterie Centrale, ils la traitent de baliverne tout au plus bonne à des pays autres que la France.

Le mépris que ces messieurs affectent en par-

lant de la Batterie Centrale est du plus haut comique, car en réalité, de la Batterie Centrale ils ne connaissent pas le premier mot : aussi les quiproquos échangés à cette occasion sont réellement torquants.

On conçoit tout de même l'horreur que devait inspirer à ces messieurs cette nouvelle machine infernale appelée Batterie Centrale, dont l'adoption serait la ruine de leur béatitude routinière et ignorantesque.

Quelques fonctionnaires frémissent d'épouvante à la seule idée que l'adoption de cette Batterie Centrale pourrait les obliger à se mettre au courant de la science moderne, et leurs plaintes sont tellement amères qu'elles font monter les larmes aux yeux.

Ne pouvant arriver à vaincre le parti-pris de cette extraordinaire Administration, le président de l'Association des Abonnés est bien forcé de se contenter des promesses faites par le Sous-Secrétaire d'Etat, et il enregistre ces promesses comme suit dans son bulletin et sous une forme quelque peu sceptique.

« La crise téléphonique sera terminée avant la fin de cette année par la mise en service de nouveaux multiples en cours de construction, conformément aux spécifications générales d'un cahier des charges modèle dû en entier à la très haute compétence des hauts fonctionnaires de l'Administration. »

ACTE 1^{er} (2^e TABLEAU)

1905.

La fameuse commission a été enfin organisée sous la présidence de l'illustre Sous-Secrétaire d'Etat M. Bérard.

Elle délibère pendant plusieurs mois, et, dans ses nombreuses séances, elle s'aperçoit non seulement que les plaintes du public sont réelles, mais sont, hélas ! en dessous de la triste vérité. Elle découvre toutes les horreurs d'une faillite imminente et même d'un désastre tel, que toute la machine administrative menace ruine.

C'est une panne comme on n'en avait jamais vu depuis la création du monde. Quelques membres vont jusqu'à dire que c'est la purée noire, et néanmoins il faut en sortir, il faut sauver l'honneur de la surface.

Une seule issue possible se montre, c'est celle offerte par la Batterie Centrale : aussi les trente membres se raccrochent tous comme des noyés à cette branche de salut inespérée, et ils oublient momentanément leur ancien mépris pour ne plus se souvenir que d'une chose, c'est que, somme toute, le président de l'Association des Abonnés avait raison quand il recommandait l'adoption immédiate de la Batterie Centrale.

ACTE 2^e (1^{er} TABLEAU)

La Batterie Centrale est adoptée à l'unanimité des trente fonctionnaires, opinant tous du bonnet — comme le nègre de la Porte Saint-Denis.

Il s'agit maintenant de l'appliquer, de l'adapter au réseau de Paris, en un mot, de l'acclimater au belliqueux tempérament des abonnés parisiens.

C'est ici que le manque de connaissance technique fait son œuvre noire. On avait bien donné la lanterne magique au singe, mais ce dernier ignorait qu'il fallait allumer la lanterne. C'est ainsi que ces messieurs, après maints discours éloquentes, en viennent à la triste conclusion qu'il suffisait d'adopter la Batterie Centrale *incomplète*, et, pour ne pas effrayer le public, ils ont le manque de pudeur de cacher cette supercherie en annonçant dans tous les journaux que la commission avait adopté à l'unanimité « la Batterie Centrale pour l'appel et la fin de la communication ».

Ils ont cru que le bon sens du public parisien ne découvrirait pas la fraude déloyale qui consiste à ne lui donner qu'une Batterie Centrale tronquée.

En effet, on conserve chez les abonnés les encombrantes et antiques piles de transmetteurs, c'est-à-dire que le défaut le plus grand de l'ancien système est maintenu par esprit de routine et par ignorance certainement.

De plus, la commission est forcée de convenir qu'elle s'est trompée, que le sauvetage promis avec tant d'aplomb l'année précédente ne pourra non seulement avoir lieu à la date fixée, mais qu'il est irrémédiablement compromis, parce que l'Administration s'est mis le doigt dans l'œil. Elle a oublié un petit rien, ne valant, au bas mot, qu'une somme insignifiante de 3 millions, puisqu'elle avoue que les fameux multiples en construction n'ont pas de jacks généraux sur les groupes de départ et que ces meubles ne pourront donc pas être mis en service.

Il faudra donc démolir tout ce qui a été fait et installer ces fameux jacks généraux, d'où un retard de plus d'un an, prolongeant d'autant le martyre des abonnés.

Il faut avouer que pour un oubli, ce dernier est surprenant ; aussi, le public, las d'attendre, se révolte et en appelle aux Chambres pour décider si, oui ou non, cette Administration pourra ainsi impunément continuer à se moquer des abonnés.

ACTE 2^e (2^e TABLEAU)

Ce dernier tableau se passe à la Chambre des députés, où on amène M. Alexandre Bérard, et ses trente complices et sous-ordre, les menottes aux mains et encadrés chacun de deux gendarmes.

Un député, organe aussi bien de l'Association des Abonnés que de l'opinion et du bon sens publics, reproche à M. Bérard et à ses trente fidèles :

1° D'avoir sciemment trompé le public en promettant un sauvetage qu'ils savaient ne pas pouvoir faire à la date promise ;

2° D'avoir, par incapacité, fait construire des meubles actuellement reconnus impropres au service à cause de l'oubli des jacks généraux sur les groupes de départ ;

3° D'avoir voulu, par une dernière tentative criminelle, tromper le public en essayant de lui faire avaler une batterie centrale incomplète, c'est-à-dire en ne supprimant pas chez les abonnés les antiques et misérables piles des appareils transmetteurs qui sont la pire des calamités de l'ancien système et une source de dépenses considérables ;

4° D'avoir voulu frustrer le Trésor, parce qu'il est avéré que la Batterie Centrale incomplète serait à peine installée qu'il faudrait à nouveau chambarder le tout pour en revenir en fin de compte aux propositions si nettes et si claires du président de l'Association des Abonnés au Téléphone ;

5° D'avoir cherché à produire un semblant d'économie en transformant les anciens meubles ;

6° D'avoir cherché à enterrer la question de la réduction des tarifs et l'adoption de la conversation taxée.

Ce réquisitoire produit un effet tellement considérable que de nombreux honorables députés prennent fait et cause pour les abonnés, et que dans un élan patriotique, la Chambre tout entière vote la déchéance de l'Administration des téléphones et rend la gestion de ce service à l'industrie privée.

La foule en délire fait un feu de joie de tout le vieux matériel téléphonique existant, et en une apothéose superbe on voit s'élever dans le ciel une Batterie Centrale complète et intégrale ne laissant chez les abonnés aucune pile quelconque, même pour les transmetteurs.

La fameuse commission tombe, seule, du côté pile, et comme au célèbre Combat des Trente, la foule s'écrie : « Bérard, bois ton sang ! »

QUESTIONS POSTALES

On sait que les imprimés postaux doivent être mis gratuitement à la disposition du public.

Or depuis quelque temps les bordereaux et enveloppes nécessaires aux remboursements à effectuer par la voie de la poste ne sont plus délivrés par les bureaux de poste que contre le paiement préalable du droit de timbre de 0 fr. 25 par enveloppe.

Cette mesure arbitraire allant à l'encontre des intérêts du public, nous avons écrit le 22 décembre dernier à M. Bérard pour attirer son attention sur ce point et le prier de mettre fin à cet état de choses.

N'ayant pas reçu de réponse, nous avons envoyé une nouvelle lettre dans le même sens, au sous-secrétaire d'Etat, le 26 décembre, puis le 30 décembre, enfin le 4 janvier.

Le 9 janvier, nous avons reçu enfin la réponse suivante, que nous reproduisons, pensant qu'elle pourra intéresser quelques-uns de nos lecteurs. Ils apprendront ainsi qu'en vertu de règlements (que tout le monde ignore du reste), l'Administration, tenue de délivrer au public gratuitement les imprimés dont il a besoin, les lui fait au contraire payer. C'est ce qu'elle appelle sans doute « *faciliter les affaires* ».

Paris, le 8 janvier 1906.

Monsieur,

Par votre lettre du 22 décembre dernier, vous vous plaignez de ce que le bureau de Paris n° 3 refuse de vous délivrer des enveloppes de valeurs à recouvrer non affranchies et de mettre en même temps à votre disposition des bordereaux descriptifs des valeurs.

Aux termes des règlements, les enveloppes pour valeurs à recouvrer ne doivent être livrées au public que revêtues préalablement du timbre-poste de 0 fr. 25 destiné à en opérer l'affranchissement.

Toutefois, lorsqu'il en est demandé au moins cinquante, elles peuvent être remises non affranchies moyennant le paiement du prix de fabrication, soit 20 centimes les cinquante.

Les bordereaux qui sont délivrés gratuitement lorsqu'ils sont demandés avec des enveloppes revêtues du timbre d'affranchissement, sont alors vendus à raison de 10 centimes les cinquante.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le sous-secrétaire d'Etat des postes et des télégraphes,

Le directeur de la comptabilité,
BLANQUÉ.



CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

A l'occasion des **Courses de Nice**, la C^{ie} P.-L.-M. délivrera, du 6 au 24 janvier 1906, au départ de Paris, des billets spéciaux d'aller et retour de 1^{re} et de 2^e classes, au prix de :

177.40 en 1 ^{re} classe et 127.75 en 2 ^e classe pour Cannes	
182.60 — 131.50 —	Nice
186.65 — 134.40 —	Menton

Validité 20 jours et faculté de prolongation une ou deux fois de 10 jours moyennant 10 0/0 du prix du billet.

Ces billets donnent droit à deux arrêts en cours de route, tant à l'aller qu'au retour.

Faculté, pour les voyageurs de 1^{re} classe, de prendre, sans supplément de prix, le train de jour « Côte d'Azur rapide ». Toutefois il est rappelé aux voyageurs que la faculté de s'arrêter en cours de route n'existe pas pour ce train.

Voyages circulaires à itinéraires facultatifs sur le réseau P.-L.-M.

La Compagnie délivre toute l'année, dans toutes les gares, des carnets individuels ou de famille pour effectuer, en 1^{re}, 2^e et 3^e classes, des voyages circulaires à itinéraires tracés par les voyageurs eux-mêmes, avec parcours totaux d'au moins 300 kilomètres. Les prix de ces carnets comportent des réductions très importantes, qui peuvent atteindre, pour les carnets de famille, 50 0/0 du tarif général.

La validité de ces carnets est de 30 jours jusqu'à 1.000 kilomètres ; 45 jours de 1.001 à 3.000 kil ; 60 jours pour plus de 3.000 kil. Elle peut être prolongée dix fois de moitié moyennant le paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du carnet.

Arrêts facultatifs à toutes les gares situées sur l'itinéraire.

Pour se procurer un carnet individuel ou de famille il suffit de tracer sur une carte, qui est délivrée gratuitement dans toutes les gares P.-L.-M., les bureaux de ville et les agences de voyages, le voyage à effectuer, et d'envoyer cette carte 5 jours avant le départ à la gare où le voyage doit être commencé, en joignant à cet envoi une consignation de 10 fr. — Le délai de demande est réduit à deux jours (dimanches et fêtes non compris) pour certaines grandes gares.

Cartes de circulation à demi-place départementales

La Compagnie délivre des cartes nominatives et personnelles valables pendant 6 mois tout en donnant le droit d'obtenir des *billets à demi-tarif pour des parcours exclusivement P. L. M. entre toutes les gares d'un même département*.

Les départements desservis par le réseau P.-L.-M. sont répartis en 3 catégories :

1^{re} catégorie : Ain (1), Bouches-du-Rhône, Côtes-d'Or, Doubs et Belfort (Territoire), Gard, Isère, Jura, Loire, Nièvre, Saône-et-Loire, Yonne.

2^e catégorie : Allier, Alpes (Hautes), Ardèche, Drôme, Loire (Haute), Loiret, Puy-de-Dôme, Rhône, Savoie, Savoie (Haute) (2), Seine-et-Marne, Var, Vaucluse.

(1) Y compris la section de ligne de Pougny-Chancy à Genève-Cornavin.

(2) Y compris la ligne d'Annemasse à Genève-Eaux-Vives.

3^e catégorie : Alpes (Basses), Alpes-Maritimes, Hérault, Lozère, Saône (Haute), Seine et Seine-et-Oise.

Les cartes sont délivrées moyennant le paiement préalable des prix suivants

		1 ^{re} catégorie	2 ^e catégorie	3 ^e catégorie
1 ^{re} classe	{ 6 mois.	60 f.»	50 f.»	40 f.»
	{ 1 an.	80 »	65 »	55 »
2 ^e classe	{ 6 mois.	40 »	32 »	25 »
	{ 1 an.	50 »	40 »	32 »
3 ^e classe	{ 6 mois.	25 »	20 »	15 »
	{ 1 an.	30 »	25 »	20 »

Les billets à demi tarif seront délivrés au titulaire, sur la présentation de sa carte, aux guichets gares du département qu'elle concerne.

Les cartes courent des 1^{er} et du 15 de chaque mois et doivent être demandées au moins 5 jours à l'avance.

Consulter le Livret-Guide P.-L.-M. vendu au prix de 0 fr. 50 dans toutes les gares du réseau.

Les renseignements les plus complets sur les voyages circulaires (prix, conditions et itinéraires), ainsi que sur les billets simples et d'aller et retour, cartes d'abonnement, relations internationales, horaires, etc., sont renfermés dans le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M. mis en vente au prix de 0 fr. 50 dans toutes les gares, les bureaux de ville et les bibliothèques des gares de la Compagnie. Cette publication contient, avec de nombreuses illustrations, la description des contrées desservies par le réseau.

La Compagnie met également à la disposition du public, dans les bibliothèques des principales gares :

1^o La carte-itinéraire de Marseille à Vintimille avec notes historiques, géographiques, etc., sur les localités situées sur le parcours 0 fr. 25

2^o Les plaquettes illustrées désignées ci-après, décrivant les régions les plus intéressantes desservies par le réseau P.-L.-M. :

a) Monuments romains et villes du moyen-âge du réseau P.-L.-M. Editée en langues française, anglaise et allemande. 0 fr. 25

b) Le Rhône, de sa source à la mer. Editée en langues française, anglaise et allemande. 0 fr. 50

c) La Côte d'Azur (brochure entièrement polychrome). Editée en langues française, anglaise et allemande. 0 fr. 50

d) La Corse. Editée en français 0 fr. 25

e) Album de vues du réseau P.-L.-M. 0 fr. 50

L'envoi de ces documents est fait par la poste sur demande adressée au service central de l'exploitation, 20, boulevard Diderot, à Paris (12^e arrondissement) et accompagnée de 0 fr. 85 en timbres-poste pour le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M. ; de 0 fr. 60 en timbres-poste pour chacune des brochures : La « Côte d'Azur », le « Rhône, de sa source à la mer », et l'« Album de vues du réseau P.-L.-M. » ; ou de 0 fr. 35 en timbres-poste pour chacune des autres publications énumérées ci-dessus.

CHEMINS DE FER PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

**Cartes d'excursions dans le Dauphiné,
la Savoie, le Jura, l'Auvergne et les Cévennes.**

La Compagnie P.-L.-M. rappelle que les cartes d'excursions dans le Dauphiné, la Savoie, le Jura, l'Auvergne et les Cévennes, annoncées récemment, sont délivrées depuis le 20 juillet.

Voyages circulaires à itinéraires fixes

La Compagnie délivre toute l'année, à la gare de Paris-Lyon, ainsi que dans les principales gares situées sur les itinéraires des billets de voyages circulaires à itinéraires fixes, extrêmement variés, permettant de visiter, en 1^{re} et 2^e classes, à des prix très réduits, les contrées les plus intéressantes de la France, ainsi que l'Algérie, la Tunisie, l'Italie et l'Espagne.

Les renseignements les plus complets sur les voyages circulaires et d'excursion (prix, conditions, cartes et itinéraires) ainsi que sur les billets simples et d'aller et retour, cartes d'abonnement, relations internationales, horaires, etc... sont renfermés dans le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M. vendu 0 fr. 50 dans toutes les gares du réseau.

PRIME absolument gratuite**OFFERTE AUX ADHÉRENTS**

La carte d'identité remise à nos adhérents comporte un emplacement réservé à la photographie du titulaire.

Par suite d'un accord intervenu entre l'un des plus habiles photographes de Paris,

M. ANTHONY'S, 44, rue Pasquier
(GARE SAINT-LAZARE)

et l'Association, nous pouvons offrir *gracieusement* à tous les adhérents, la photographie qui doit être apposée sur cette carte.

Se présenter muni de la carte d'identité à la

**PHOTOGRAPHIE D'ART
ANTHONY'S**

44, Rue Pasquier (En face la Cour de Rome)
(GARE SAINT-LAZARE)

TELEPHONE : 322.85

TÉLÉPHONE 428-67.

GEORGES DEGUELDRE

TÉLÉPHONE 428-67.

CHARLEROI

Gailetterie extra, les 1.000 kil.	67
Gailetin " "	68
Gailetterie, 1 ^{re} qualité . . .	65
Gailetin " "	66
Anthracite anglais extra, pour Salamandre.	70
— belge, 1 ^{re} qualité . . .	63
Charbon Charleroi, extra, pour calorifères.	60
1 ^{re} et 2 ^e qualités . . .	56
CHANDONS pour CALORIFÈRES à basse pression	
Gailetin anthracite anglais . . .	65
— — belge . . .	58
PRIX SPÉCIAUX pour commandes importantes.	

Bureaux : 29, rue Bouchardon (10^e)**Chantiers à Aubervilliers**

Reliés aux voies ferrées et navigables.

Anthracite Anglais

DU PAYS DE GALLES

Spécialement recommandé.

Un escompte de 3 0/0 sera réservé aux adhérents de
" l'Association des Abonnés au Téléphone " pour tous achats
au-dessus de 50 fr.

EXPÉDITIONS PAR WAGONS DIRECTEMENT DES MINES

Bois, Cokes, etc.

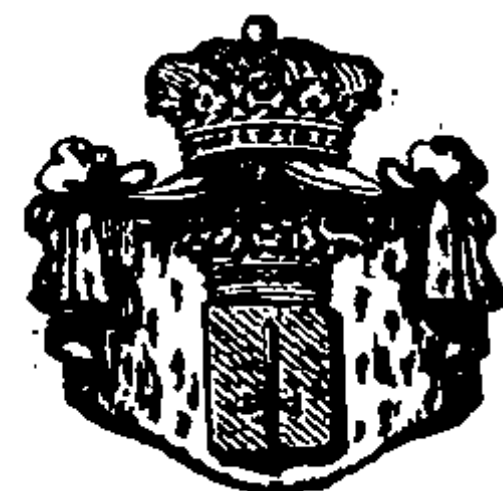
Boulets, gros ou petits, les 1000 k.	53
Briquettes à trous, le mille.	56
Bois de Bourgogne, as., 2 traits.	49
— — — 3 —	51
Margotins, le cent.	8
Ligots résinés, le cent.	7
Cokes de Gaz, Compagnie Parisienne	
N° 0, l'hecto.	2 »
N° 1, —	1.95
Gros coke	1.80

TARIF SPÉCIAL POUR IMMEUBLES

P.-S. — Un Représentant est envoyé
sur demande.

TÉLÉPHONE

116-06

MONTEBELLO**CHAMPAGNE**

TÉLÉPHONE

116-06

G. LECOCQ, Agent Général, 22, rue de la Michodière, PARIS

Le Gérant, NOEL TEXIER.

La Rochelle, Imprimerie Nouvelle Noël Texier.